



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SPUQ 2021-2022

Le 10 mars 2022
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

NOUVELLE DÉSIGNATION DE MAÎTRE DE LANGUE : PROFESSEURE, PROFESSEUR

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la similitude des tâches des maîtres de langues et des professeures, professeurs dans ses trois composantes;

ATTENDU la participation active des maîtres de langue à des comités institutionnels et à des comités externes à l'UQAM;

ATTENDU que l'intégration des maîtres de langue dans la convention collective des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal est une demande récurrente du SPUQ depuis 2014;

ATTENDU la lettre d'entente n° 2 « Octroi du statut de professeure, professeur associé et dégrèvement » et la lettre n° 4 « Projet pilote en lien avec le développement de l'École de langues »;

ATTENDU les nombreuses collaborations en enseignement et en recherche des maîtres de langue avec plusieurs professeures, professeurs de différents départements de l'UQAM et d'autres universités;

ATTENDU l'écart entre la situation des maîtres de langue et celle des professeures, professeurs relativement à la charge d'enseignement, à leur représentation au sein des instances de l'UQAM et au traitement salarial;

ATTENDU les discussions séances;

IL EST RÉSOLU :

QUE les maîtres de langue soient désignés professeurs, professeures et reconnus comme tels lors du renouvellement de la convention collective des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca